

Déclaration liminaire

CTSD du 7 février 2019

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

En préambule, rappelons que ce CTSD carte scolaire est toujours un moment fort pour les écoles. C'est ce CTSD qui va déterminer l'organisation pédagogique de chaque établissement pour la prochaine année scolaire. Les décisions impacteront donc les écoles, parfois de manière favorable par l'ouverture d'une classe, souvent de manière moins favorable à travers l'annonce d'une fermeture ; mais elles impacteront aussi les personnels. En effet, une fermeture implique, pour le collègue victime, une augmentation de son stress en raison de l'émergence de nombreuses interrogations relatives à son avenir professionnel.

Les enjeux sont donc essentiels pour une école de la confiance qui se veut bienveillante avec les usagers et qui doit l'être aussi avec ses agents.

Devant ces enjeux essentiels, les documents mis à disposition n'ont pu, bien entendu, que retenir toute notre attention. Si nous reviendrons dans le détail sur les mesures mises à l'étude tout au long de cette séance, nous allons mettre en exergue quelques points spécifiques.

La situation des RASED en général et celle des psychologues en particulier nous préoccupent.

- Combien de postes RASED ne seront encore pas pourvus après les opérations du mouvement ? Les promesses de M. LAUNAY relatives à la résolution de cette problématique en trois ans sont-elles toujours d'actualité ? La politique de gestion des supports de postes des RASED non pourvus, à savoir transformation pour un an, sera-t-elle pérenne ?
- Pourquoi nulle création de poste de Psychologue EDA alors que les besoins sont plus que présents et pressants ? Pour mémoire, certains de ces collègues ont en charge plus de 3000 élèves, voire même 4 000. Quelles solutions allez-vous leur proposer ?

Autre préoccupation dans le secteur de Schirmeck par exemple, plus de dix élèves avec notification MDPH ne peuvent être accueillis en ULIS puisque la seule existant accueille plus d'élèves que de raison. Et d'autres notifications vont venir grossir une liste d'attente déjà – trop – longue.

La situation du remplacement ensuite, situation qui ne cesse de nous inquiéter et que nous avons abordée lors des derniers CTSD. Nous sommes d'autant plus inquiets que les indispensables ajustement de rentrée se feront au détriment de la brigade départementale de remplacement sans qu'aucune création de postes ne soit visiblement prévue.

La situation du remplacement dans le Bas-Rhin s'est-elle améliorée au point de ne nécessiter aucune création ?

Nous sommes toujours demandeurs d'informations relatives aux solutions mises en place par le chargé de mission.

Autre sujet d'inquiétude : l'accompagnement des élèves ayant une notification MDPH. 91% de ces notifications seraient respectées. Acceptons ce chiffre malgré des élèves et des écoles qui attendent encore et toujours des AVS. Toutefois nous nous interrogeons sur ce que recouvre vraiment ce chiffre de 91%.

Prenons, par exemple, le cas d'une AVS qui accompagnerait deux élèves d'une école du secteur de Schirmeck. Disons, au hasard, que ce soit à l'école primaire de La Broque. Imaginons que la famille d'un des deux élèves déménage et rejoigne une autre école du secteur. Disons à Rothau par exemple. Imaginons que soudainement cette AVS reçoive un avenant à son contrat spécifiant que pour la même quotité de travail elle n'accompagnera plus

deux mais trois élèves (un élève à La Broque et deux élèves à Rothau). Le tout, bien évidemment, sans concertation aucune avec les professionnels, enseignants et autres accompagnants des élèves, et donc sans observation des besoins réels des élèves accompagnés. Donc au final, le temps d'accompagnement réel pour les deux premiers élèves serait diminué mais le taux d'accompagnement global (les 91%) serait amélioré puisque ce sont trois élèves qui seraient maintenant accompagnés. Logique comptable ou logique pédagogique ? C'est, bien entendu, juste un cas d'école et toute ressemblance avec une situation réelle serait absolument fortuite. De plus, différents retours nous laissent imaginer un manque de moyens puisqu'il n'y aurait plus de possibilité de mettre en place de nouveaux contrats. Il faudrait attendre une dotation... Qu'en est-il ?

Enfin, une dernière interrogation en ce qui concerne le premier degré : les mesures actées aujourd'hui seront-elles définitives ? Est-ce que les ouvertures ou les non fermetures actées aujourd'hui pourront être revues lors du CTSD de juin ?

Puisque le champ de compétences du CTSD ne s'arrête à l'école primaire et que nous ne saurions nous focaliser sur une priorité gouvernementale simplement affichée, pour le second degré nous aborderons deux points qui seront, je n'en doute pas, discutés cette après-midi.

Pour commencer, le calcul de la DHG concernant les SEGPA nous inquiète quelque peu. Bien entendu, "quelque peu" est à prendre au second degré. En effet, cette dotation juste comptable ne tient pas compte de la réalité du terrain.

Rappelons que le public accueilli en SEGPA est bien formé d'élèves en difficulté qu'il faut préparer au DNB pro et au CFG. C'est bien rajouter de la difficulté à la difficulté quand cette DHG minimaliste impose des cours doubles. Qui plus est quand il faut composer avec des inclusions d'élèves d'ULIS ou (quand ce n'est pas et) d'UPE2A. Tous ces élèves ne méritent-ils pas un regard autre que comptable ? Nous nous interrogeons sur le côté discriminatoire concernant ces élèves à besoins particuliers que l'on ignore, peut-être, délibérément.

Deuxième point, l'inclusion des élèves d'ULIS dans les collèges en REP. Dans ces collèges, les classes ne devraient avoir que 24 élèves maximum. Or si la DHG permet à peine le respect de cette obligation, cette même DHG ne tient aucun compte des inclusions qui sont mises en oeuvre trop souvent que partiellement parce que les classes sont déjà toutes ou presque à 24 avant même la rentrée et qu'il faudra gérer l'arrivée d'élèves supplémentaires dès la rentrée et tout au long de l'année. Comment gérer au mieux ces inclusions dans l'intérêt de chaque élève alors que les effectifs sont déjà très - trop - chargés ? Ainsi, l'inclusion n'est vécue par personne comme elle devrait l'être ; le I de ULIS est vécu comme le I de Intrusion. Là aussi nous nous interrogeons sur le côté discriminatoire concernant ces élèves à besoins particuliers que l'on ignore, peut-être, délibérément.

Je vous remercie pour votre écoute attentive lors de cette longue liminaire. Soyez assurée, Madame la Présidente, que nous avons soigneusement choisi les sujets abordés afin de ne pas trop déborder sur les travaux qui nous attendent et qui vont nécessiter de nombreux échanges.